

Syndicat mixte de coopération territoriale

### ······o La dématérialisation des échanges administratifs

Les services publics en ligne Les outils de travail collaboratif et de communication



# La dématérialisation de la chaîne financière et comptable

Dématérialisation des procédures de marchés publics, de l'envoi des actes au contrôle de légalité, des flux financiers et comptables, archivage électronique : la dématérialisation de « bout en bout » des échanges administratifs s'impose de jour en jour aux collectivités.

Maillon incontournable, la dématérialisation de la chaîne financière et comptable, via le Protocole d'Echange Standard (PES) permet de transporter, dans un flux unique signé électroniquement, toutes les données comptables y compris les pièces justificatives.

# 🚹 Les avantages

- Respect des obligations réglementaires et dématérialisation de bout en bout des échanges administratifs, sans rupture de la chaîne de confiance.
- Sécurité des échanges électroniques
  - **Identité** et intégrité grâce à la signature électronique des données comptables.
  - **Confidentialité** de vos télétransmissions grâce au chiffrement des données.
  - **Horodatage** garantissant une date et heure certaines de vos télétransmissions.
- Simplification des recherches via le logiciel de comptabilité et accès rapide aux pièces justificatives dématérialisées.

# Le service

Un éventail d'outils et de moyens méthodologiques mis à votre disposition :

- Un tiers de télétransmission homologué par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).
- Des certificats électroniques sur support physique, conformes à la règlementation en vigueur.
- Un parapheur électronique pour des usages transverses au sein de la collectivité.
- Un accompagnement méthodologique pour vous aider à piloter le projet de dématérialisation de la chaîne financière et comptable au sein de votre collectivité.

*Voir la rubrique Formation & Accompagnement au verso de ce document.* 



L'interface du tiers de télétransmission permet d'accéder à l'historique des flux émis et de consulter les accusés de réception.

#### En savoir plus:

# Ce que cela va changer pour votre collectivité

## Aujourd'hui



Génération du mandats/titres dans le logiciel

**Enregistrement sur** le poste de travail

Connexion au portail DGFiP et chargement du

Édition du bordereau et des mandats/titres

Copie des pièces justificatives papier

Préparation du parapheur pour signature

Signature manuscrite de l'élu

papier au Trésorier

#### Demain

Gestion des pièces justificatives

Intégration des PJ dans le logiciel comptable

Génération du bordereau et des mandats/titres dans le logiciel

Envoi des données dans un outil de signature

Signature électronique des données par l'élu

Transmission des données au Trésorier



Vous souhaitez une

présentation de ce service ? Vos interlocuteurs au Syndicat mixte:

- » Nicolas Viel Responsable, Pôle Promotion et Accompagnement nicolas.viel@megalisbretagne.org
- » Mathieu Fumière Chargé de mission promotion, Pôle Promotion et Accompagnement 02 99 12 51 75 mathieu.fumiere@megalisbretagne.org



Syndicat mixte de coopération territoriale

# Formation & Accompagnement

Un atelier d'une journée proposé par le Syndicat mixte, sur votre territoire.

Objectif: appréhender dans sa globalité le projet de dématérialisation de la chaîne financière et comptable et prendre connaissance des moyens méthodologiques mis à disposition par e-mégalis.

Cet atelier est destiné aux agents en charge de piloter un tel projet au sein de leur collectivité.

- Un kit méthodologique remis aux participants à l'issue de l'atelier comprenant:
  - Le guide La dématérialisation de la chaîne financière et comptable en pratique.
  - Des outils d'aide à la gestion de projet : planning et fiches de procédure.
  - Une aide à la conduite du changement pour la dématérialisation des pièces justificatives et la mise en œuvre de la signature électronique.
  - Un support type pour vous aider à présenter le projet au sein de votre collectivité.

Le Syndicat mixte accompagne les collectivités bretonnes en partenariat avec la Direction Régionale et les Directions Départementales des Finances Publiques.

## Adhésion au service

- Mutualisée ou individuelle : une contribution mutualisée et financée par l'EPCI membre du Syndicat mixte ou une contribution individuelle versée par chaque collectivité souhaitant souscrire au service.
- **Certificats électroniques :** ce service nécessite l'utilisation de certificats électroniques. Pour vous en procurer, il suffit de compléter et retourner au Syndicat mixte le bon de commande figurant dans la convention d'accès aux services.
- En savoir plus : rendez-vous sur notre site internet et consultez la Convention d'accès aux services.